

leurs conditions possibles, à la suite de pourparlers avec les représentants de quarante autres nations. Nous acceptons ces modalités parce que, le Canada n'est que l'un des quarante et un signataires, et que le Parlement ne saurait modifier l'accord, le voulût-il.

Je n'entends pas discuter ce soir les modalités d'application de cet accord. Les meilleurs experts des pays signataires les ont étudiées et nous ne saurions modifier les dispositions arrêtées, car nous ne sommes que l'un des quarante et un adhérents.

Si j'appuie l'accord, je ne m'attends pas, non plus que mes collègues du parti conservateur progressiste, que le millénaire en résulte. Tant que les êtres humains seront ce qu'ils sont, que le monde comptera quelque cinquante nations autonomes complètement souveraines, il ne faudra pas être surpris si l'une d'entre elles, dont la production est excédentaire, fait faux bond lorsqu'il y a hausse des prix sur les marchés soustraits à l'accord. Il ne faut pas non plus s'étonner si l'un des pays à production déficitaire, déçu des résultats, se dérobe lorsqu'il pourra acheter à meilleur compte sur les marchés précités.

Nous ne nous attendons pas non plus à ce que l'accord reste immuable. Nous avons à cet égard l'expérience du passé. Il a déjà existé un accord analogue, qui a échoué parce que l'un des signataires, convaincu qu'il trouverait son compte à s'adresser à des pays non assujétis à l'accord, a retiré son adhésion, de sorte que l'accord est devenu caduc. Espérons que le présent accord restera plus longtemps en vigueur et portera de meilleurs fruits. S'il échoue, il faudra en déterminer les faiblesses, pour éliminer les grandes fluctuations de prix qui sont les principaux fléaux de notre régime de vente du blé.

Ce n'est pas la première fois, et probablement pas la dernière, qu'il intervient un accord de ce genre entre les pays à production excédentaire et déficitaire, ou entre les pays importateurs et exportateurs. J'ai eu connaissance d'au moins quatre conventions de ce genre depuis vingt ans. Le premier accord remonte à environ seize ans, alors que la grande région frontrière de l'Ouest canadien traversa sa plus grave crise économique. Le deuxième a été conclu pendant la guerre et devait s'appliquer dans l'après-guerre. C'était un accord provisoire, mais malheureusement il n'a jamais été appliqué. Le troisième accord, comme le premier ministre l'a signalé, est celui qu'ont signé les représentants de trente-six pays en 1948. Le quatrième est présentement à l'étude.

J'ai contribué à la conclusion du premier de ces accords, qui remonte à 1933, je pense. C'est sur mes instances et celles des premiers ministres de deux autres provinces de l'Ouest

que le gouvernement d'alors a conclu le premier accord international sur le blé. Il fut de courte durée parce que l'un des signataires retira son adhésion et provoqua la caducité de l'accord.

Le second accord, soit celui qui a été conclu pendant la guerre, n'a jamais été appliqué, parce que, le conflit terminé, certains signataires se sont permis de vendre leur blé à un prix supérieur au cours fixé. Il n'a donc jamais été en vigueur.

Le troisième accord, celui de l'an dernier, n'a jamais été appliqué, faute de l'approbation des États-Unis. Tout indique que l'accord de cette année sera approuvé par tous les pays signataires. Je le répète, j'espère qu'il aura un meilleur sort que le premier.

Tous ces accords avaient un même objet. Ils avaient même un double objet. Le premier était d'atténuer les fluctuations extrêmes dans le prix de cette importante denrée alimentaire. Si nous songeons que le blé est le principal aliment qui soit au monde, et aussi que durant les trente dernières années, son prix a varié d'un minimum de 50c. à un maximum de \$3.50 le boisseau, nous pouvons nous faire une idée de l'importance de la stabilisation des prix. Lorsque le blé se vend \$3.50 le boisseau, les producteurs sont prospères et la nation l'est aussi. Quand il tombe à 50c. le boisseau, toute l'économie agricole s'effondre et l'économie nationale s'en ressent gravement. C'est surtout pour cette raison que ces diverses nations concluent des accords de ce genre, afin d'atténuer les fluctuations du prix de cette importante denrée alimentaire.

Le second objet de cet accord est d'atténuer les fluctuations marquées dans la production et l'exportation de blé. En certaines années, la production est de plusieurs centaines de millions de boisseaux inférieure à celle d'autres années. Lorsque la production est faible, le prix monte; par contre, toute augmentation de la production se traduit par une baisse du prix. Ce sont là deux situations qui influent adversément sur notre économie et sur celle du monde entier.

Pareillement, il y aurait lieu d'assurer une plus grande stabilité à nos exportations qui, dans le cas du blé, varient d'un minimum de 300 millions de boisseaux seulement à un maximum de plus de 700 millions de boisseaux. Les prix varient en raison inverse du volume des exportations. Si nous nous arrêtons à songer qu'au Canada les cultivateurs produisent quatre à cinq fois autant de blé qu'en consomme la population, nous saisirions l'importance de questions comme l'exportation et les prix. Sachant que nos exportations représentent plus de trois fois ou plus de deux fois le chiffre de notre consommation et de la